



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 24 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

DÉCISION N° 2101/ARM/GEND/CAB

portant parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la gendarmerie nationale.

Du 16 janvier 2025

DÉCISION N° 2101/ARM/GEND/CAB portant parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la gendarmerie nationale.

Du 16 janvier 2025

NOR A R M G 2 5 5 1 2 4 8 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [530.2](#).

Référence de publication :

BOC n°7 du 24/1/2025

Le ministre des armées,

Vu la convention de partenariat avec l'association des villes marraines du 21 février 2002 (n.i. BO),

Décide :

Art. 1er.

Le parrainage de l'escadron gendarmerie mobile 13/1 du groupement blindé de gendarmerie mobile de Versailles-Satory par la ville de La Verrière (Yvelines) est agréé.

Art. 2.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Hubert BONNEAU.